



# DECRET SOINS CRITIQUES DU SOINS INFIRMIERS EN REANIMATION SSPI URGENCES

6 JUIN 2025

Véronique FRANCK  
Cadre Supérieur de Santé IADE  
Pôle Anesthésie Réanimation  
GH Pellegrin – CHU de Bordeaux



# Contexte

- *Pandémie COVID 19*
- Contraintes réglementaires fortes
- Organisation définie par décrets
- Activité de soins critiques soumise à autorisation [1,2] et renouvelée si conforme aux réglementations
- Fonctionnement et existence des services de soins critiques évalués dans le cadre des SROS



# Les DECRETS

**Décret n° 2022-690 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins critiques**

**Décret n°2022-694 du 26 avril 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins critiques**



# Décret n° 2022-690 du 26 avril



Article R. 6122-25

Terme « Réanimation » remplacé par terme « soins critiques »

Article R. 6123-33

« *L'activité de soins critiques consiste en la prise en charge des patients qui **présentent ou sont susceptibles de présenter** une ou plusieurs défaillances aiguës mettant directement en jeu le **pronostic vital ou fonctionnel** et pouvant impliquant le recours à une ou plusieurs méthodes de **suppléance.** »*



# Décret n° 2022-690 du 26 avril



2 modalités d'exercice :

## Soins Critiques adultes et pédiatriques

Soins critiques adultes =

- Réanimation et soins intensifs polyvalents
- Soins intensifs polyvalents dérogatoires
- Soins intensifs de cardiologie
- Soins intensifs de neurologie vasculaire
- Soins intensifs d'hématologie

■ Soins critiques pédiatriques =

Idem sauf pour SI de neurovasculaire



# Décret n° 2022-694 du 26 avril



## ■ Unité de soins critiques découpée en secteurs communs à plusieurs unités contiguës :

- Accueil
- Hospitalisation
- Technique et administratif
- Hébergement médecins
- Réunions collectives

## ■ Nombre minimal de lits

- Au moins 8 lits de REA
- Au moins 6 lits pour SIP ou de spécialité ou dérogatoires, de SI de cardiologie, d'hématologie

## ■ Ratio RH défini / nombre de lits OUVERTS



# Décret n° 2022-694 du 26 avril



permanence médicale

Spécialisée en médecine intensive MIR ou en anesthésie réanimation MAR

Kinésithérapeute attesté en soins critiques

Psychologue, personnel à compétence biomédicale, diététicien, ergothérapeute



# R.H. PARAMEDICALES en REANIMATION

RATIO PARAMEDICAL / LIT OUVERT			EXTRAIT
	IDE	AS	
REANIMATION (1)	2 IDE / 5	1 AS / 4	Art. D. 6124-28-4
SOINS INTENSIFS CARDIOLOGIQUES (1)	1 IDE / 4	1 AS / 4 1 AS / 8 (Nuit)	Art. D. 6124-29-3
REANIMATION PEDIATRIQUE (1) activité de recours ou pas	Recours 2 IDE / 4 (PDE) Réa pédia 2 IDE / 5 (PDE)	Recours et réa pédia 1 AS / 4 (AP)	Art. D. 6124-33-3 et 4
REANIMATION GRANDS BRULES (3)	1 IDE / 2 (Jour) 2 IDE / 5 (Nuit)	1 AS / 2 (Jour) 2 AS / 5 (Nuit)	Art. D. 6124-158



# SOINS INTENSIFS POLYVALENTS : ratio RH

Décret n° 2022-694 du 26 avril

## ■ Article D.6124-28-5

- 1 IDE pour 4 lits ouverts
- 1 AS pour 4 lits ouverts de JOUR
- 1 AS pour 8 lits ouverts de NUIT



# Bibliographie (1)

- (1) Décret n°2022-694 du 26 avril 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins critiques
  
- (2) Décret n° 2022-690 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins critiques

## Décrets précédents

*Décret n° 2002-465 du 5 avril 2002  
relatif aux établissements de santé publics et privés  
pratiquant la réanimation et modifiant le CSP*

*Décret n° 2002-466 du 5 avril 2002  
relatif aux conditions de fonctionnement  
auxquelles doivent satisfaire les établissements de santé  
pour pratiquer les activités de réanimation, de soins  
intensifs et de surveillance continue et modifiant le CSP*





# Lexique



AP = Auxiliaire de Puréiculture

AR = Anesthésie Réanimation

AS = Aide-Soignant

CSP = Code de Santé Publique

CNP = Conseils Nationaux Professionnels

DHOS = Direction de l'Hospitalisation et de l'Offre de Soins depuis 2010, DGOS = Direction Générale de l'Offre de Soins

ES = Etablissement de Santé

IDE = Infirmier Diplômé d'Etat

MAR = Médecin Anesthésiste Réanimateur

MIR = Médecine Intensive Réanimation

MU = Médecine d'Urgence

PDE = Puériculteur Diplômé d'Etat

RH = Ressources Humaines

SI = Soins Intensifs

SIP = Soins Intensifs Polyvalents

SROS = Schéma Régional d'Organisation des Soins



Merci pour votre attention

